



Sainte-Cécile-de-Milton

NOTRE  
**Actualité**

ÉDITION SPÉCIALE

N° 97

AVRIL 2023

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

PROJET N° GC00303 : TRAVAUX DE PAVAGE 2023

PROJET MUN : SCM-2022-38

### Appel d'offres SCM-2022-38, Projet N° GC00303 **CONTRAT POUR TRAVAUX DE PAVAGE**

La Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton requiert des soumissions pour la réfection et la construction de rues sur son territoire.

#### **Objet du contrat**

La Municipalité projette d'effectuer des travaux de pavage sur son territoire.

Seules les soumissions déposées par des entrepreneurs ayant une place d'affaires au Québec, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick et qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction seront considérées.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. Elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

#### **Date de réception**

Les soumissions seront reçues au bureau de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0, le ou avant lundi le 1<sup>er</sup> mai 2023 à 11 h pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

#### **Documents**

Les documents relatifs à l'appel d'offres SCM-2022-38, Projet N° GC00303 seront disponibles exclusivement sur le site du SEO au [www.seao.ca](http://www.seao.ca) à compter du 14 avril 2023. Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires fournis à cette fin.

#### **Renseignements généraux**

Dave Williams, ing.

Par courriel seulement

[directiondwilliams.gw@gmail.com](mailto:directiondwilliams.gw@gmail.com)

Sainte-Cécile-de-Milton, ce 14<sup>e</sup> jour d'avril 2023

Francis Pelletier, CFA, MBA  
Le Directeur général et greffier-trésorier

## AVIS PUBLIC DE CONSULTATION PUBLIQUE

### Projet de règlement no 644-2023 relatif à la démolition des immeubles

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 644-2023 relatif à la démolition des immeubles sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

#### AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique tenue le 11 avril 2023, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le projet de règlement n° 644-2023 visant à régir la démolition des immeubles sur le territoire de la Municipalité, déterminer les immeubles exemptés et prescrire la procédure et les conditions pour la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition;
2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis est donc donné par la présente, qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 1er mai 2023 à 18 heures au centre communautaire, sis au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton;
  - En résumé, ce projet de règlement vient à la suite de l'amendement de Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1) qui a été modifiée en 2021, afin d'introduire une obligation à l'article 148.0.2 de cette Loi obligeant les municipalités à maintenir en vigueur un règlement de démolition d'immeubles couvrant minimalement les immeubles à valeur patrimoniale et qu'il y a lieu de s'assurer que les dispositions dudit règlement sont en concordance avec ces modifications de la Loi. Ce règlement vise à déterminer les immeubles à valeur patrimoniale, assujettir l'obtention d'un permis de leur démolition à l'autorisation du comité de démolition selon des conditions;
3. Au cours de l'assemblée publique de consultation, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et/ou les organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci peuvent le faire.

4. Les personnes et les organismes intéressés à s'exprimer sur ce projet de règlement, peuvent, du 17 avril 2023 au 28 avril 2023, adresser leurs commentaires par écrit au Conseil, lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :

**Francis Pelletier**  
**Directeur général et greffier-trésorier**  
**112, rue Principale**  
**Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0**  
**ou par courriel au : [direction@miltonqc.ca](mailto:direction@miltonqc.ca)**

5. Ce projet de règlement no 644-2023 n'est pas susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
6. **Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi, sauf durant les jours fériés, ou sur le site Internet de la municipalité au [www.miltonqc.ca](http://www.miltonqc.ca), à la section « Municipalité-Avis publics ».**
7. À la suite de la consultation publique et de la consultation écrite, le conseil municipal adoptera lors de la séance ordinaire du 8 mai 2023 le règlement no 644-2023 relatif à la démolition des immeubles.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.

Francis Pelletier,  
Directeur général et greffier-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Francis Pelletier, directeur général et greffier-trésorier, certifie que le présent avis a été affiché et publié le 14 avril 2023 au bureau municipal situé au 112 rue Principale, à l'Église de Sainte-Cécile-de-Milton située au 345 rue Principale.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.

Francis Pelletier,  
Directeur général et greffier-trésorier